

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-03-04

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir : 00
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le 20 MARS à vingt heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire
Date de la convocation 16/03/2026

PRESENTS : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Catherine SORRET, Marylène BOUREAU, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, André BELONY, Jean-Philippe RADIX, Leslie CHARBONNIER, Anthony MOTA

ABSENT :

Secrétaire de séance : Florence MANDON

OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le conseil municipal prend connaissance du tableau des indemnités de fonctions brutes mensuelles du maire et des adjoints pour une population comprise entre 500 et 999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du Maire au taux de 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire à compter du 21/03/2026.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer l'indemnité des adjoints au taux de 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 21/03/2026.

DECIDE que les taux s'appliqueront dans les mêmes proportions les années suivantes et suivront l'indice terminal de la fonction publique en vigueur.

Maire de Tramolé



- Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
- Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
- Visé par le contrôle de la légalité et affiché -Certifié exécutoire